

MÉMO / 17 mai 2013

## *Enquête de la FRA sur les personnes LGBT dans l'UE*

Cette note est un bref aperçu de quelques-uns des résultats de l'enquête. Les principaux résultats ainsi que les graphiques et avis correspondants sont réunis dans le rapport « En un coup d'œil » (*At a glance report*). Les résultats complets sont présentés dans le rapport sur les principaux résultats (*Main results report*).

### **1. Pourquoi et comment l'enquête sur les personnes LGBT dans l'UE a-t-elle été menée ?**

La FRA a mené une enquête en ligne sur la discrimination et les discours de haine à l'égard des personnes LGBT, ainsi que sur d'autres questions dans tous les États membres de l'UE et en Croatie, en réponse à une demande qui lui avait été adressée par la Commission européenne. L'enquête consistait en une collecte à grande échelle de données empiriques et ciblait des personnes de tous les États membres de l'UE et de Croatie, âgées de 18 ans ou plus, qui se considèrent comme lesbiennes, gays, bisexuelles ou transgenres. L'enquête anonyme a été mise en ligne dans les 23 langues officielles de l'UE (à l'exception de l'irlandais), ainsi qu'en catalan, en croate, en luxembourgeois, en russe et en turc. La FRA a conçu l'enquête, qui a été réalisée entre avril et juillet 2012 dans le cadre d'un contrat conclu, à l'issue d'un appel d'offres ouvert, entre la FRA et Gallup Europe, en partenariat avec ILGA-Europe ([European Region of the International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association](#)). Les experts nationaux d'ILGA-Europe, l'organisation européenne de tutelle représentant les organisations LGBT de la société civile, ont soutenu le travail d'enquête.

Les résultats reflètent les expériences de plus de 93 000 personnes ayant répondu au questionnaire. Bien que les données ne soient pas représentatives de toutes les personnes LGBT de l'UE, ce nombre constitue un groupe très important et est, de loin, la plus vaste opération de collecte de données empiriques de ce type jamais réalisée en Europe. Étant donné qu'il s'agit de l'enquête la plus large et la plus exhaustive des expériences rapportées par des personnes LGBT dans l'UE et en Croatie, elle rassemble une diversité raisonnable d'avis, de comportements et d'attitudes de groupes LGBT, permettant une analyse détaillée des données. Le [rapport technique](#) contient davantage d'informations.

### **2. Quelles sont les questions qui ont été posées ?**

Les répondants ont été interrogés sur leurs expériences de la discrimination, de la violence et du harcèlement au travail, à l'école, dans les secteurs de la santé et des services sociaux ainsi que dans les espaces publics, tels que les cafés et les restaurants, les banques et les magasins. Les questions s'inspiraient des droits protégés par le droit de l'UE et d'autres normes internationales. Si les répondants avaient des expériences à faire partager, des informations complémentaires étaient

demandés. Le questionnaire interrogeait également les répondants sur des aspects essentiels de leur vie quotidienne, notamment sur leur appréciation des comportements du public envers les personnes LGBT, la visibilité des personnes LGBT dans la vie publique et les réactions négatives du grand public. Les personnes transgenres ont été interrogées sur des questions particulières relatives à l'accès aux soins de santé spécifiques aux personnes transgenres et sur leur expérience relative au changement de titre dans les documents officiels.

En outre, l'enquête a recueilli une grande quantité de données sociodémographiques, telles que le niveau d'instruction des répondants, leur situation professionnelle, leur état civil et leur situation personnelle, leur statut parental et leurs revenus.

### **3. Dans quelle mesure la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre est-elle courante ?**

Environ la moitié des répondants ont déclaré qu'ils s'étaient personnellement sentis victimes d'une discrimination ou d'un harcèlement en raison de leur orientation sexuelle au cours de l'année précédant l'enquête. Les lesbiennes (55 %), les jeunes répondants (âgés de 18 à 24 ans) (57 %) et les personnes aux revenus les plus bas (52 %) étaient les plus enclins à déclarer s'être sentis personnellement victimes d'une discrimination ou d'un harcèlement. Un répondant sur cinq qui était **salarié et/ou cherchait un travail** au cours de l'année précédant l'enquête s'est senti victime d'une discrimination. Ce sentiment est partagé par un tiers des répondants transgenres dans cette situation. Dans chacun des pays étudiés, deux tiers des répondants ont été témoins de commentaires ou de comportements négatifs envers un collègue LGBT au travail.

Un tiers des répondants a déclaré se sentir personnellement discriminé du fait d'être LGBT dans au moins un des domaines suivants : logement, soins de santé, éducation, services sociaux et accès aux biens et aux services.

### **4. Comment était la vie des élèves LGBT à l'école ?**

Au cours de leur scolarité avant l'âge de 18 ans, 2 répondants LGBT sur 3 se cachaient ou masquaient le fait d'être LGBT à l'école. Au moins 60 % des répondants ont été la cible de commentaires ou de comportements négatifs à l'école parce qu'ils étaient LGBT, tandis que plus de 80 % des répondants, dans chaque groupe LGBT et dans chaque pays, ont été témoins de commentaires négatifs ou d'intimidations à l'égard d'un camarade d'école perçu comme étant LGBT. Deux tiers des répondants ont déclaré que ces commentaires ou comportements avaient eu lieu souvent ou en permanence durant leur scolarité. Deux tiers ont également indiqué qu'ils cachaient ou masquaient souvent ou toujours à l'école qu'ils étaient LGBT. C'était particulièrement le cas des gays et des hommes bisexuels.

### **5. Dans quelle mesure les crimes de haine à l'égard des personnes LGBT sont-ils courants ?**

Au cours des cinq dernières années, 26 % de tous les répondants ont été agressés ou menacés de violence. Ce chiffre grimpe à 35 % pour les répondants transgenres. Parmi ceux qui ont été victimes de violence au cours de l'année écoulée, 59 % ont déclaré que la dernière agression ou menace de violence avait eu lieu parce qu'ils étaient perçus comme étant LGBT. Au cours de l'année précédant l'enquête, 19 % ont été victimes d'un harcèlement qu'ils attribuent au fait d'être perçus comme des personnes LGBT.

Les incidents sont survenus le plus souvent à l'extérieur, dans des lieux publics, et étaient le fait de plus d'une personne, généralement des hommes, que la victime ne connaissait pas. Cependant, 7 % des incidents violents les plus récents commis au cours de l'année écoulée l'ont été par un membre de la famille ou du ménage de la victime.

Environ trois répondants transgenres sur dix ont déclaré avoir été victimes de violence ou de menaces avec violence à plus de trois reprises au cours de l'année précédant l'enquête.

## 6. Comment les personnes LGBT se sentent-elles traitées par la société ?

L'UE repose sur des valeurs d'égalité et de respect et pourtant, trois quarts des répondants LGBT considèrent que la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle d'une personne est répandue dans le pays où ils vivent. Voici quelques autres exemples de ce que signifie être LGBT :

- 48 % parlent librement à leur famille du fait qu'ils sont LGBT et 28 % ne s'en ouvrent à personne ou seulement à quelques amis. À peine 21 % en parlent avec leurs collègues de travail ou leurs camarades de classe.
- Près de la moitié des répondants considèrent que le monde politique parle couramment en termes offensants des personnes LGBT dans leur pays de résidence (près de la moitié des répondants estiment que les politiciens dans leur pays de résidence tiennent régulièrement des propos insultants à propos des personnes LGBT).
- Deux tiers évitent de tenir la main de leur partenaire de même sexe en public de crainte d'être agressés, menacés ou harcelés. La proportion est de trois quarts pour les gays et les hommes bisexuels.
- 50 % de tous les répondants évitent certains endroits de peur d'être agressés, menacés ou harcelés parce qu'ils sont LGBT. Cela s'applique tout particulièrement aux transports publics, à la voie publique ou à d'autres lieux publics et aux bâtiments publics.
- De tous les groupes, la probabilité que les répondants déclarent s'être sentis discriminés ou avoir été victimes de violence est la plus élevée chez les personnes transgenres.

## 7. Que peut-on faire pour renforcer l'égalité et le respect des personnes LGBT ?

Le droit de l'UE protège les citoyens contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle dans le domaine de l'emploi et pourtant, la discrimination persiste. Pour remédier à cette situation, l'UE pourrait avoir recours à plusieurs instruments juridiques et politiques afin d'élaborer des **initiatives systématiques de lutte contre la discrimination** basée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. De la même façon, les États membres devraient exploiter les résultats de l'enquête afin de développer, de mettre en œuvre et d'assurer le suivi des politiques pertinentes. Les États membres de l'UE qui ont mis en place des plans d'action spécifiques pour les personnes LGBT ou ont intégré ces questions dans les plans d'action nationaux sur les droits de l'homme peuvent utiliser les données spécifiques à leur pays pour mieux définir leurs actions.

Une protection égale contre la discrimination dans tous les États membres de l'UE serait sensiblement améliorée si **les mesures de non-discrimination étaient étendues à d'autres domaines que celui de l'emploi**. La « directive horizontale » proposée par l'UE étendrait le principe de l'égalité de traitement pour couvrir la religion, les convictions, le handicap, l'âge et l'orientation sexuelle.

Quant au milieu scolaire, les États membres devraient s'atteler à créer un **environnement scolaire sûr et favorable pour les jeunes LGBT**, où l'intimidation et l'exclusion n'ont pas leur place. Cela implique de sensibiliser les enseignants et les élèves à promouvoir le respect et la compréhension

et à apprendre comment traiter les questions LGBT en classe, par exemple en veillant à ce que des informations objectives sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'expression de celle-ci fassent partie du programme éducatif et de la formation des enseignants. Les gouvernements et les écoles devraient aussi mettre en place et promouvoir des politiques de lutte contre l'intimidation homophobe et transphobe.

D'après les résultats de l'enquête, les personnes LGBT omettent souvent de signaler les cas de discrimination parce qu'elles pensent que rien ne va changer (60 % des répondants) ou qu'elles ne savent ni comment, ni où signaler les incidents (30 %). Seulement 22% des crimes de haine les plus graves ont été signalés à la police. Près de la moitié des répondants qui n'ont pas signalé les crimes de haine dont ils ont été victimes, considéraient que la police ne ferait rien. Ces convictions transparaissent également dans le [travail mené par la FRA auprès d'autres groupes](#) (comme les minorités et les migrants). Le droit de l'UE et le droit national devraient protéger contre les discours et les crimes de haine homophobes et transphobes. Il y a lieu de promouvoir la prise de conscience des droits et de faire connaître les moyens de signalement des cas de discrimination et de violence motivée par la haine. Les États membres devraient également s'atteler à **remédier au faible signalement** en soutenant les organismes de promotion de l'égalité et d'autres mécanismes nationaux de règlement des plaintes afin de sensibiliser à la question de la discrimination et à ce que les personnes LGBT peuvent faire. Les États membres devraient aussi former les agents de la force publique à la manière de réagir aux problèmes des personnes LGBT ou d'inciter les organisations de la société civile à signaler les incidents au nom des victimes. Les données relatives aux crimes de haine, y compris la mention des motivations de ceux-ci, devraient également être enregistrées afin d'aider les États membres à prendre les mesures qui s'imposent. L'UE et ses États membres devraient également traiter spécifiquement **les discours et les crimes de haine** homophobes et transphobes et en faire des infractions **passibles de sanctions**.

## 8. Autres activités de la FRA sur les droits des personnes LGBT

La FRA a commencé à s'intéresser aux droits fondamentaux des personnes LGBT en 2007 en réponse à une demande du Parlement européen d'étudier la discrimination des personnes LGBT et l'homophobie dans l'UE.

- En 2008, la FRA a publié un rapport sur la [situation juridique des personnes LGBT](#) dans l'UE. Ce rapport a été [mis à jour en 2010](#).
- Un rapport de 2009 a été consacré à la [situation sociale des personnes LGBT](#) dans l'UE.
- En 2011, une [synthèse des résultats sociojuridiques](#) a été publiée. Elle comprenait une analyse des tendances, des défis et des pratiques encourageantes et mettait l'accent sur les différences existant au sein de l'UE en matière de protection des personnes LGBT contre la discrimination.
- À l'heure actuelle, la FRA [interroge les autorités publiques et les enseignants, les autorités répressives et les travailleurs de la santé sur les droits fondamentaux des personnes LGBT](#), en insistant sur l'emploi, l'éducation, la santé, la répression et les politiques publiques.

Les résultats sont [publiés en ligne](#) et présentés dans deux rapports disponibles sur le site web de la FRA :

[Résultats de l'enquête de la FRA sur les personnes LGBT dans l'UE : en un coup d'œil \(EU LGBT Survey results: at a glance\)](#)

[Rapport technique \(Technical report\)](#)

Les activités de la FRA sur les droits des personnes LGBT et les publications correspondantes peuvent être consultées sur : <http://fra.europa.eu/fr/theme/lgbt>.

**Pour plus d'informations, veuillez contacter l'équipe Médias de la FRA :**

**Courriel : [media@fra.europa.eu](mailto:media@fra.europa.eu) / Tél. : +43 1 58030-858**